

CONCOURS EXTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL – Session 2025

SPÉCIALITÉ :

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Article 9 du décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

L'entretien permet d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir de la présente fiche individuelle de renseignements qui devait être déposée sur l'espace sécurisé de chaque candidat, **au plus tard le LUNDI 20 OCTOBRE 2025 DERNIER DÉLAI.**

L'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes, réparties en 15 à 20 minutes pour chacune des deux parties, est affecté d'un coefficient 5. Il donne seul lieu à notation. La fiche de renseignements n'est pas notée.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission (article 3 du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat), soit pour cette session, le 20 octobre 2025.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

► Le numéro de dossier qui vous a été attribué lors de votre inscription est un numéro d'enregistrement dans l'application qui gère le concours auquel vous vous êtes inscrit(e).

Il se distingue du numéro d'anonymat qui vous sera attribué le jour du déroulement de la première épreuve dudit concours.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION :

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRÉNOMS :

ÉTUDES-FORMATIONS

► Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire

Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné.

► Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

DIPLÔMES / TITRES :

Diplôme(s) / Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa)

FORMATIONS / STAGES :

Intitulé	Organisme	Durée «du...au...» ou « nb de jours/mois/années »

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (pour tous les candidats)

► Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc).

Durée	Employeur	Activité	Description de la fonction exercée

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES pour tous les candidats :

Travaux de recherches, responsabilités associatives (domaine social, sportif, culturel...)

► Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherches et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms.**

S'il n'est pas déposé sur votre espace sécurisé au **plus tard le 20 OCTOBRE 2025 (23h59) DERNIER DÉLAI** alors le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.

CADRE RÉSERVÉ AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Intitulé du doctorat	Date d'obtention (jj/mm/aaaa).

**LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RÉSULTANT DE LA FORMATION À LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE
(uniquement pour les candidats titulaires d'un doctorat)**

► Caractérissez, en 20 lignes maximum (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms.**

S'il n'est pas déposé sur votre espace sécurisé au **plus tard le 20 OCTOBRE 2025 (23h59) DERNIER DÉLAI** alors le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance. De même, vous avez jusqu'au **20 octobre 2025** pour fournir une copie de votre diplôme de doctorat (date au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission)